



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/875  
25 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 14 OCTOBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer aux événements survenus au Zaïre oriental, notamment dans le sud de la province du Kivu, où la situation s'est détériorée de manière alarmante ces dernières semaines.

De nouvelles tensions sont apparues dans les districts d'Uvira, de Mwanga et de Fizi, dans le sud de la province du Kivu, qui abritent depuis plusieurs générations 350 000 personnes, appelées les Banyamulenge. Ces derniers parlent la langue du Rwanda et se composent tant de Hutus que de Tutsis, la majorité d'entre eux étant toutefois des Tutsis. Les Banyamulenge étaient déjà établis dans la région quand le Zaïre est devenu indépendant en 1960. En 1972, ils ont reçu la nationalité zaïroise, comme tous ceux qui vivaient à l'intérieur des frontières du Zaïre. Par la suite, en 1981, une loi leur a retiré ce statut, mais elle n'a pas été appliquée avant les premiers mois de 1996. Depuis lors, des pressions sont exercées sur les Banyamulenge pour les forcer à partir pour le Rwanda. Leur situation est ainsi similaire à celle des Masisi vivant dans le nord de la province du Kivu, par le sort desquels le Conseil s'est déclaré préoccupé.

Des hostilités ont maintenant éclaté dans la région habitée par les Banyamulenge, qui a été déclarée zone militaire. Vers le début du mois de septembre, les forces armées zaïroises y ont lancé une offensive contre des groupes armés tutsis, ce qui aurait entraîné des attaques contre des civils Banyamulenge. Des groupes armés tutsis auraient également attaqué des cibles civiles. De ce fait, les tensions ont monté à la frontière entre le Rwanda et le Zaïre; il y a eu notamment des échanges de tir d'armes lourdes de part et d'autre de la frontière, les deux Gouvernements s'accusant mutuellement.

Le 13 septembre 1996, le Zaïre a accusé le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de fournir un appui logistique à des groupes armés Banyamulenge s'infiltrant au Zaïre à partir du Rwanda et du Burundi. Il a également accusé le HCR d'avoir rapatrié au Rwanda en 1994-1995 près de 3 000 jeunes Banyamulenge, qui ont par la suite été entraînés par l'Armée patriotique rwandaise. Étant donné la gravité de ces allégations, j'ai, le 21 septembre 1996, dépêché à Kinshasa un Envoyé spécial, le Sous-Secrétaire général Ibrahim Fall, porteur d'une lettre que j'avais adressée au Premier Ministre Kengo wa Dondo. À la suite d'entretiens avec mon Envoyé spécial, le

Gouvernement zaïrois a convenu que le HCR n'avait en fait pas été impliqué dans ces activités.

Entre-temps, la violence a continué de s'intensifier dans la région. Le 6 octobre, des personnes armées, qu'on a dit être des Banyamulenge, ont attaqué l'hôpital de Lemera (à mi-chemin entre Bukavu et Uvira) et ont tué 34 malades, 4 infirmiers et 2 médecins. Ils ont également tué 2 prêtres et 12 autres personnes dans l'église catholique de Kidore.

Le 10 octobre 1996, j'ai publié une déclaration dans laquelle j'ai demandé aux parties de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour maintenir le calme tandis que l'on cherchait des solutions aux problèmes immédiats et à leurs causes. Le même jour, toutefois, j'ai appris avec inquiétude que le général Eluki Monga-a-Ondo, chef d'état-major des forces armées zaïroises, avait à nouveau accusé le HCR d'être impliqué dans ce qu'il décrivait comme "une agression contre le Zaïre". Le lendemain, j'ai publié une autre déclaration dans laquelle je me suis dit préoccupé par la détérioration de la situation et par les combats entre les forces armées zaïroises et les groupes de Banyamulenge. J'ai rappelé les résultats positifs de la mission de mon Envoyé spécial et prié instamment les autorités zaïroises de retirer leurs accusations, qui risquaient de mettre gravement en péril la sécurité du personnel des Nations Unies dans la région.

Durant la nuit du 12 au 13 octobre, le camp de réfugiés de Runingo, situé dans la plaine de la Ruzizi, qui abrite environ 15 000 réfugiés hutus du Burundi et du Rwanda, a été attaqué. Les assaillants qui, selon certaines informations, étaient des Banyamulenge, ont tué quatre réfugiés et en ont blessé six autres. Selon des éléments du contingent zaïrois chargé de la sécurité du camp, de 200 à 300 Banyamulenge auraient traversé la Ruzizi à partir du Burundi, auraient attaqué le camp et se seraient repliés en direction des collines derrière Uvira. Les réfugiés se sont enfuis vers des camps voisins, craignant d'autres attaques. Le contingent chargé de la sécurité du camp a fait venir des renforts pour protéger le camp durant la nuit du 13 octobre, et les réfugiés y sont maintenant revenus.

Cette augmentation de la violence empêche les institutions humanitaires de poursuivre normalement leur travail dans cette région qui a pourtant bien besoin de leurs services. Il a fallu retirer provisoirement des membres du personnel international pour les ramener dans des lieux plus sûrs et le système des Nations Unies est en train de préparer des plans d'urgence en prévision d'une crise humanitaire. Le 7 octobre, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a proposé une stratégie globale pour faire sortir de l'impasse la question des réfugiés dans la région des Grands Lacs. Sa proposition a été examinée par les hauts représentants des pays concernés qui participaient à la réunion annuelle du Comité exécutif du HCR la semaine dernière. Elle a reçu un large appui et est maintenant à l'examen dans les capitales concernées. Le HCR attend avec impatience le résultat de cet examen.

Je suis parvenu à la conclusion que cette détérioration de la situation m'oblige à proposer mes bons offices pour aider le Gouvernement zaïrois à faire face aux aspects politiques et de sécurité des problèmes dans la partie orientale du pays, non seulement parce qu'ils compromettent la paix et la

sécurité dans la région, mais aussi parce qu'ils risquent d'entraver les activités déjà engagées par l'Organisation des Nations Unies, à la demande de ce gouvernement, pour fournir une assistance lors des élections de 1997. J'ai en conséquence demandé à M. Fall de retourner au Zaïre dans les jours à venir et, après avoir consulté le Gouvernement zaïrois, de me faire rapport sur les mesures que l'Organisation des Nations Unies pourrait utilement mettre en oeuvre.

Je ferai de nouveau rapport au Conseil de sécurité après avoir reçu le rapport de M. Fall.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ces informations à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

-----